

# EXIGENCES D'INSCRIPTION – SOCIÉTÉS DES SECTEURS INDUSTRIELS, DES TECHNOLOGIES ET DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

## TSX

	TSX – SOCIÉTÉS DES TECHNOLOGIES NON DISPENSÉES <sup>1,7</sup>	TSX – SOCIÉTÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT NON DISPENSÉES <sup>7</sup>	TSX – SOCIÉTÉS NON DISPENSÉES QUI PRÉVOIENT ÊTRE RENTABLES <sup>7</sup>	TSX – SOCIÉTÉS RENTABLES NON DISPENSÉES <sup>7</sup>	TSX – SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES DISPENSÉES <sup>8</sup>
<b>Bénéfice ou produits</b>			Preuve de bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 200 000 \$ pour l'exercice courant ou le suivant <sup>2</sup> .	Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 200 000 \$ au dernier exercice.	Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 300 000 \$ au dernier exercice.
<b>Flux de trésorerie</b>			Preuve de flux de trésorerie avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 500 000 \$ pour l'exercice courant ou le suivant <sup>2</sup> .	Flux de trésorerie avant impôts de 500 000 \$ au dernier exercice.	Flux de trésorerie avant impôts de 700 000 \$ au dernier exercice et de 500 000 \$ en moyenne aux deux derniers exercices.
<b>Actif corporel net</b>			7 500 000 \$ <sup>3</sup>	2 000 000 \$ <sup>3,4</sup>	7 500 000 \$ <sup>3</sup>
<b>Fonds de roulement suffisant et structure du capital</b>	Fonds suffisants pour couvrir la totalité des frais de développement, des dépenses en immobilisations et des FA <sup>5</sup> prévus pendant un an <sup>4</sup> .	Fonds suffisants pour couvrir la totalité des frais de développement, des dépenses en immobilisations et des FA <sup>5</sup> prévus pendant deux ans <sup>4</sup> .	Fonds de roulement suffisant pour exercer les activités et structure du capital appropriée.		
<b>Trésorerie</b>	Minimum de 10 000 000 \$ en trésorerie, dont la majorité a été obtenue au moyen de l'émission de titres visés par un prospectus.	Minimum de 12 000 000 \$ en trésorerie, dont la majorité a été obtenue au moyen de l'émission de titres visés par un prospectus.			
<b>Produits et services</b>	Preuve que les produits ou les services sont rendus à un stade avancé de développement ou de commercialisation et que la direction a les connaissances et les ressources nécessaires pour développer l'entreprise <sup>7</sup> .	Antécédents d'exploitation d'au moins deux ans qui comprennent des activités de recherche et développement; Preuve que la société a les connaissances et les ressources techniques nécessaires pour faire progresser ses programmes de recherche et développement <sup>10</sup> .			
<b>Direction et conseil d'administration</b>	Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants.				
<b>Répartition des titres dans le public et capitalisation boursière</b>	Minimum de 1 000 000 d'actions librement négociées dans le public. Minimum de valeur de 10 000 000 \$ détenue par des actionnaires publics. 300 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier ou plus. Capitalisation boursière d'au moins 50 000 000 \$.	Minimum de 1 000 000 d'actions librement négociées dans le public. Minimum de valeur de 4 000 000 \$ détenue par des actionnaires publics. 300 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier ou plus.			
<b>Parrainage</b>	Habituellement exigé.				Non exigé.

# TSXV

	TSXV – NIVEAU 1 INDUSTRIES TECHNOLOGIE SCIENCES DE LA VIE	TSXV – NIVEAU 2 INDUSTRIES TECHNOLOGIE SCIENCES DE LA VIE	TSXV – NIVEAU 1 IMMOBILIER OU PLACEMENT	TSXV – NIVEAU 2 IMMOBILIER OU PLACEMENT
<b>Actif corporel net, produits ou financement sans lien de dépendance (selon le cas)</b>	Actif corporel net ou produits de 5 000 000 \$.  Si l'émetteur n'a pas réalisé de produits, un plan directeur sur deux ans démontrant une probabilité raisonnable de générer des produits au cours des 24 prochains mois.	Actif corporel net de 750 000 \$ ou produits de 500 000 \$ ou financement sans lien de dépendance de 2 000 000 \$.  Si l'émetteur n'a pas réalisé de produits, un plan directeur sur deux ans démontrant une probabilité raisonnable de générer des produits au cours des 24 prochains mois.	Sociétés immobilières : Actif corporel net 5 000 000 \$.  Sociétés de placement : Actif corporel net 10 000 000 \$.	Actif corporel net de 2 000 000 \$ ou financement sans lien de dépendance de 3 000 000 \$.
<b>Fonds de roulement suffisant et structure du capital</b>	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 18 mois après l'inscription; fonds non affectés de 200 000 \$.	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 12 mois après l'inscription; fonds non affectés de 100 000 \$.	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 18 mois après l'inscription; fonds non affectés de 200 000 \$.	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 12 mois après l'inscription; fonds non affectés de 100 000 \$.
<b>Propriété</b>	L'émetteur détient une participation appréciable dans la société ou dans l'actif principal utilisé pour exercer les activités de la société.		Sociétés immobilières : L'émetteur détient un intérêt appréciable dans des biens immobiliers.  Sociétés de placement : Aucune exigence.	
<b>Dépenses antérieures et programme de travail</b>	Antécédents d'exploitation ou validation des activités.		Sociétés immobilières : Aucune exigence.  Sociétés de placement : Politique publique de placement.	Sociétés immobilières : Aucune exigence.  Sociétés de placement : i) politique publique de placement. ii) 50 % des fonds disponibles obligatoirement affectés à au moins deux placements précis.
<b>Direction et conseil d'administration</b>	Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes au Canada ou dans un territoire similaire. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants.			
<b>Répartition des titres, capitalisation boursière et flottant</b>	Flottant de 1 000 000 d'actions; 250 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics.	Flottant de 500 000 actions; 200 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics.	Flottant de 1 000 000 d'actions; 250 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics.	Flottant de 500 000 actions; 200 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics.
<b>Parrainage</b>	Un rapport du parrain peut être exigé.			

Les exigences d'inscription précitées doivent être satisfaites au moment de l'inscription. Les fonds recueillis ou les opérations conclues parallèlement à l'inscription sont pris en compte pour déterminer si la société respecte les exigences d'inscription.

- |  |   |
|--|---|
| <p>(1) Comprend habituellement les sociétés des domaines du matériel informatique, des logiciels, des télécommunications, de la communication de données, des technologies de l'information et des nouvelles technologies qui ne sont pas actuellement rentables ou qui ne sont pas en mesure de prévoir leur rentabilité.</p> <p>(2) La requérante doit déposer un jeu complet d'états financiers prévisionnels couvrant l'exercice en cours et (ou) le suivant (sur une base trimestrielle). Les prévisions doivent être accompagnées de l'avis d'un auditeur indépendant selon lequel les prévisions sont conformes aux normes d'audition de l'ICCA à l'égard des informations financières prospectives. La requérante doit compter au moins six mois d'exploitation.</p> <p>(3) Dans certaines circonstances, les frais de développement différés ou d'autres actifs incorporels peuvent être inclus dans le calcul de l'actif corporel net.</p> <p>(4) Les sociétés ayant un actif corporel net inférieur à 2 M\$ peuvent être admissibles à l'inscription si elles satisfont aux exigences relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie qui s'appliquent aux sociétés à grande capitalisation.</p> <p>(5) « FA » s'entend des frais d'administration.</p> | <p>(6) Des projections trimestrielles de la provenance et de l'utilisation des fonds pour la période visée, y compris les hypothèses qui s'y rapportent, signées par le chef des finances, doivent être produites. Les projections excluent les paiements sans engagement de tiers ou les autres encaissements éventuels. Les sociétés de recherche et développement doivent exclure les flux de trésorerie liés aux produits futurs.</p> <p>(7) Des circonstances exceptionnelles peuvent justifier l'inscription d'une requérante, pourvu que les exigences minimales d'inscription soient respectées; en règle générale, la société doit alors être affiliée à une entreprise établie ou avoir une situation financière exceptionnellement solide.</p> <p>(8) La note (7) s'applique aussi dans le contexte de l'octroi d'une dispense. Les demandes d'émetteurs à vocation spécifique sont généralement étudiées dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>(9) « Stade avancé de croissance ou de commercialisation », généralement limité aux produits passés des activités de l'émetteur ou aux contrats de ventes futures. D'autres facteurs peuvent également être pris en compte.</p> <p>(10) D'autres facteurs pertinents peuvent également être pris en compte.</p> |
|--|---|